**Contact presse**
presse@panorabanques.com

Communiqué de presse
**22/10/2026**

# Face au retour de l'inflation, 43 % des Français ont recours au découvert bancaire

À partir du 20 novembre 2026, les règles changent pour le découvert bancaire : conformément à la réglementation européenne, tous les découverts, y compris ceux de moins de 200€, seront considérés comme des crédits à la consommation. Une réforme qui intervient alors que l'inflation repart à la hausse et que de nombreux Français ont recours au découvert pour boucler leurs fins de mois.

Si la réforme sur le découvert bancaire vise à mieux protéger les consommateurs, elle pourrait aussi restreindre l'accès au découvert autorisé.

## Une réforme sur le découvert bancaire qui concerne une large majorité de Français

### Le découvert bancaire touche près d'un Français sur deux

**43 % des Français sont à découvert au moins une fois par an,** contre 41% en 2025 :

- **18 %** des Français sont à découvert **tous les mois,** contre 16% en 2025
- 12 % des Français sont à découvert une fois par trimestre
- 13 % des Français sont à découvert une fois par an

### La majorité des Français déclare disposer d'une autorisation de découvert

- **Près de 8 Français sur 10** (76 %) disposent d'une autorisation de découvert
- 16 % des Français déclarent ne pas avoir d'autorisation de découvert

Mais cette autorisation ne suffit pas toujours. Parmi ceux qui disposent d'un découvert autorisé, **un tiers des Français dépasse le montant de son autorisation** :

- 27 % dépassent parfois le montant autorisé
- 7 % le dépassent systématiquement

Limiter l'accès au découvert autorisé pourrait ainsi entraîner plus d'incidents bancaires.

**Les petits découverts particulièrement concernés par la nouvelle réforme**

C'est sur les petits découverts que la réforme aura le plus d'effet, puisqu'ils ne faisaient jusqu'ici l'objet d'aucune étude de solvabilité. Or, ils représentent la majorité des cas :

**65 % des Français à découvert le sont pour un montant inférieur à 200 € !**

- **39 %** des Français à découvert le sont pour un montant **inférieur à 100 €**
- **26 %** des Français à découvert le sont entre **100 € et 200 €**
- **35 %** des Français à découvert le sont pour un montant **supérieur à 200 €**

En 2026, le montant moyen du découvert des Français atteint **225 €.**

**Près d'un tiers des Français se retrouve plus souvent à découvert qu'en 2025**

La réforme intervient alors que **près d'un Français sur trois** déclare se retrouver plus souvent à découvert qu'il y a un an

- **31 %** se retrouvent **plus souvent à découvert qu'il y a un an**
- **40 %** déclarent une fréquence de découvert stable
- **29 %** se retrouvent moins souvent à découvert qu'il y a un an

**Plus d'un tiers des Français se retrouve à découvert en raison de l'inflation**

- **37 %** ne parviennent pas à compenser l'inflation
- **28 %** sont à découvert à cause de dépenses imprévues
- **24 %** évoquent une situation financière globalement difficile
- **17 %** reconnaissent un manque d'attention dans la gestion de leur budget

Lorsqu'ils se retrouvent à découvert, **48 %** des Français puisent dans leur épargne, **41 %** des Français attendent leur prochaine rentrée d'argent**,** tandis que **21 %** réduisent leurs dépenses non prioritaires.

## Le pouvoir d'achat des Français fortement impacté par l'inflation

Près d'un Français sur deux (49 %) estime avoir perdu en pouvoir d'achat depuis le début de l'année 2026, contre 41 % en 2025. L'alimentation est le premier poste qui pèse sur leur budget (72 %), devant les carburants (59 %) et l'énergie (58 %).

Pour faire face à l'inflation, 81 % des Français réduisent leurs dépenses et 32 % puisent dans leur épargne.



**Informations complémentaires sur simple demande par mail à presse@panorabanques.com**

## Près de 6 Français sur 10 ont reporté ou renoncé à un projet en raison du contexte économique

**59 % des Français ont reporté un projet ou y ont renoncé en raison du contexte économique et géopolitique actuel**, notamment :

- un voyage (26 %)
- des travaux (24 %)
- l'achat d'un équipement important (19 %) ou l'achat d'une voiture (17 %)

En cause principalement : des revenus devenus insuffisants (48 %) et la hausse des prix qui rend les projets trop coûteux (45 %).

Une tendance qui devrait perdurer, puisque **82 % des Français pensent que l'inflation continuera d'augmenter** au cours des douze prochains mois.

## Comprendre le coût du découvert bancaire

**Près de la moitié des Français,** (46 %) Français ayant une autorisation de découvert, **déclarent ne pas connaître le coût annuel** de celui-ci.

Pour comprendre son coût, il faut distinguer deux composantes :

- **Le coût du découvert autorisé**
  - **Frais facturés, que le découvert soit utilisé ou non** :
    - Frais de mise en place d'un découvert autorisé ou frais de dossier annuels
    - Ils s'élèvent à 16,80 € en moyenne par an lorsqu'ils sont facturés
    - Environ 40 % des banques facturent ce type de frais

  - **Frais prélevés en cas d'utilisation du découvert :**
    - Agios proportionnels (les intérêts débiteurs), dont le taux varie entre 7 % (BoursoBank ou Fortuneo) et et 20,04 %
    - Les minimums forfaitaires trimestriels d'agios débiteurs, qui sont amenés à disparaître avec la nouvelle réforme

*Exemple pour l'utilisation d'un découvert autorisé de 350 € sur 7 jours, 4 fois dans l'année, avec un minimum forfaitaire d'agios de 7 € + des frais de dossier annuels à 15 €*

*7 € x 4 + 15 € = 43 € facturés au client*

**Informations complémentaires sur simple demande par mail à presse@panorabanques.com**

- **Le coût découvert non autorisé, celui qui vient alourdir la facture :**
    - Agios majorés, avec des taux compris entre 16 % et le taux d'usure
    - Commissions d'intervention, plafonnées à 8 € par commission et 80 € par mois
    - Lettres d'information pour compte débiteur non autorisé : facturées en moyenne 10 €

*Exemple d'agios à 18 % pour l'utilisation d'un découvert non autorisé de 350 € sur 7 jours + 4 incidents générant à chaque fois deux commissions d'intervention*

*= 350 € x 7 jours x 18 % d'agios / 365 jours x 4 + 8 € x 2 x 4 = 68,80 € facturés au client*

**Mieux encadrer le crédit et prévenir le surendettement**

Jusqu'à présent, chaque banque fixait les conditions de durée, de montant et de taux d'intérêt permettant à un client d'avoir un solde débiteur. Avec cette réforme, les établissements bancaires devront clairement afficher le **TAEG**, le **coût total du découvert** et ses conditions, comme pour un crédit classique. Le coût du découvert sera ainsi **plafonné par le taux d'usure**, ce qui devrait limiter certains frais excessifs, notamment les **minimums forfaitaires,** particulièrement pénalisants pour les petits découverts.

**Verbatim de Anna Meylacq**

*« L'inflation est repartie à la hausse en 2026, notamment sous l'effet de l'énergie et des carburants, ce qui pèse directement sur le budget des Français. Beaucoup sont contraints de reporter certains projets et, pour plus d'un tiers des personnes à découvert, la hausse des prix est justement l'une des raisons qui les a conduites dans cette situation.*

*Dans ce contexte, il est d'autant plus important de suivre régulièrement son compte et d'anticiper ses dépenses. Les alertes proposées par les banques et les applications bancaires permettent aujourd'hui de réagir rapidement en cas de solde bas, et surtout d'éviter de basculer dans un découvert non autorisé, beaucoup plus coûteux.*

*Se tourner vers des banques qui ne facturent pas de commissions d'intervention ou de frais pour compte débiteur non autorisé peut également être une solution pour réduire le coût d'un découvert.*

*Pour éviter de passer dans le rouge ou limiter le coût de son découvert, il est essentiel d'anticiper ses dépenses, de connaître les frais appliqués par sa banque et de comparer les tarifs bancaires par soi-même, soit en utilisant un comparateur comme Panorabanques.»*

**Méthodologie de l'étude**

Cette étude s'appuie sur un sondage réalisé par Discurv (MadeInVote) pour Panorabanques, par questionnaire autoadministré du 7 août 2025 au 14 août 2025 et du 20 juillet au 28 juillet 2026. Ce sondage a été réalisé auprès d'échantillons de 2 000 Français représentatifs de la population française âgée de 18 ans et plus, constitués avec la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de l'individu, stratification par région et catégorie d'agglomération.

**À propos de Panorabanques**

Leader de la comparaison de banques sur internet, Panorabanques est un service gratuit d'information et de comparaison des offres bancaires. Panorabanques s'adresse aux particuliers qui veulent bien choisir leur banque. Ils y trouvent une information claire et actualisée sur 100 banques, sur 196 lignes tarifaires. Panorabanques compare également les produits d'épargne et de crédit.

**Profil de Anna Meylacq**



Anna Meylacq est la Porte-Parole de Panorabanques. Titulaire d'un Master en Intelligence Economique et forte d'une expérience dans un cabinet d'étude spécialisé dans la banque, le crédit et l'épargne, elle est une véritable experte du secteur bancaire. Toujours à l'affût des nouveautés et tendances, elle analyse, décrypte et compare les offres et les tarifs des banques françaises.

**Contacts presse :** presse@panorabanques.com